



## → Communiqué de presse

Vendredi 8 juillet 2010

### « *La Bretagne, un jour, un lieu, un lien...* »

## Premier concours photo organisé par la Région Bretagne sur le thème de la convivialité

Festivals, randonnées en bord de mer, déjeuners sur l'herbe entre amis... L'été est la saison rêvée pour « capter » ce qui fait une des forces de la Bretagne : le lien entre individus. A compter du 12 juillet, la Région vous invite à participer à un concours photo ayant pour thème « *La Bretagne, un jour, un lieu, un lien...* ». L'enjeu est de dévoiler et de partager la Bretagne conviviale que nous aimons tous. Les candidats ont jusqu'au 27 août pour déposer leur image en ligne et remporter, peut-être, le premier prix, un week-end détente dans un hôtel spa.

Rendez vous [www.bretagne.fr](http://www.bretagne.fr) à partir du 12 juillet jusqu'au 27 août

Pour participer à ce concours gratuit et ouvert à tous, il suffit de remplir un formulaire en ligne sur le site de la Région et de déposer, dans les délais impartis, une seule et unique photo couleur, inspirée du thème et réalisée avec une approche créative et personnelle. Autre consigne essentielle : que l'image ait bien évidemment pour cadre la Bretagne !

**Pour élire la meilleure photo : tous à vos clics !**

Deuxième temps fort de ce concours : le vote. Une fois les photos publiées sur le site, elles seront soumises, dans un premier temps -du 30 août au 17 septembre-, aux avis et suffrages des internautes qui désigneront 3 lauréats. Un second jury « Région Bretagne », se réunira courant septembre, pour désigner 3 autres vainqueurs.

**Les 6 lauréats des deux jurys remporteront :**

- Les deux 1er prix :** un week-end pour deux personnes dans l'éco hôtel spa Yves Rocher à La Gacilly, d'une valeur de 350 €
- Les deux 2ème prix :** un chèque cadeau d'une valeur de 100 €
- Les deux 3ème prix :** un chèque cadeau d'une valeur de 50 €

*Rendez-vous le 20 septembre sur [www.bretagne.fr](http://www.bretagne.fr) pour découvrir les six lauréats.*

→ Pour toutes informations sur le règlement et les modalités de participation, merci de vous rendre sur [www.bretagne.fr](http://www.bretagne.fr)